

GROUPE CRIT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
GROUPE CRIT
6 Rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

- **Risque identifié**

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des immobilisations financières s’élève à 212 millions d’euros et représente 32 % du total bilan. Ces immobilisations comprennent principalement des titres de participation et des créances rattachées pour respectivement 161 millions d’euros et 51 millions d’euros.

Comme indiqué en note *2.4 Immobilisations financières* de l’annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d’inventaire de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d’inventaire est généralement appréciée d’après la valeur d’utilité retenue comme étant la valeur d’entreprise nette de l’endettement. La valeur d’entreprise est déterminée notamment par la méthode des multiples de l’EBITDA.

En raison de leur montant significatif et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur d’inventaire des titres de participation, nous avons considéré l’évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

- **Notre réponse**

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier, sur la base des informations fournies par la direction, les méthodes de valorisation utilisées par la société ;
- apprécier les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d’inventaire des titres de participation et créances rattachées ;
- examiner les calculs et les résultats des tests effectués ;
- vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les notes *2.4 Immobilisations financières*, *3.3 Immobilisations financières*, *4.3 Résultat financier* et *5.6 Tableau des filiales et participations*.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente Directrice Générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE CRIT par votre assemblée générale du 14 avril 1997 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 juin 2008 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 17^{ème} année, dont respectivement 26 et 17 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

GROUPE CRIT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 6

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO PARIS ACE

Jérôme MOUZAN

 Emmanuel Charrier

Jérôme Mouazan

Emmanuel Charrier

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

A. Bilan

ACTIF	Notes	31.12.2024			31.12.2023
		Brut	Amort. & dépréciation	Net	Net
En milliers d'euros					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 478	2 422	19 057	19 066
Immobilisations corporelles	3.2	1 520	1 228	292	383
Immobilisations financières	3.3	256 390	2 439	253 951	206 952
Total actif immobilisé		279 389	6 089	273 300	226 401
Clients et comptes rattachés	3.5	2 132	200	1 932	2 754
Autres créances	3.6	89 545		89 545	100 263
Disponibilités	3.8	290 464		290 464	130 180
Total actif circulant		382 141	200	381 941	233 198
Ecart de conversion - actif	3.9	1		1	348
TOTAL DE L'ACTIF		661 530	6 289	655 242	459 947

PASSIF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
En milliers d'euros			
		-39 590	
Capital		4 050	4 050
Réserves		268 729	240 046
Report à nouveau		1 220	508
Résultat de l'exercice		37 357	39 933
Total capitaux propres	3.10	311 355	284 537
Provisions pour risques et charges		32	348
Total provision pour risques et charges	3.11	32	348
Emprunts et dettes financières	3.8 & 3.12	103 159	4 098
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	2 117	2 703
Dettes fiscales et sociales	3.14	1 209	1 069
Autres dettes	3.15	232 961	166 500
Total dettes		339 446	174 371
Ecart de conversion - passif	3.16	4 408	691
TOTAL DU PASSIF		655 242	459 947

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Chiffre d'affaires	4.1	10 482	7 559
Autres produits		17	19
Produits d'exploitation		10 499	7 577
Autres charges externes	4.2	(7 392)	(4 770)
Impôts et taxes		(225)	(146)
Salaires et traitements		(2 111)	(1 326)
Charges sociales		(754)	(549)
Dotation aux amortissements		(137)	(111)
Autres charges		(16)	(10)
Charges d'exploitation		(10 634)	(6 911)
Résultat d'exploitation		(136)	666
Résultat financier	4.3	39 322	40 970
Résultat exceptionnel	4.4	(2)	(1)
Bénéfice avant impôt		39 185	41 635
Impôt sur les bénéfices	4.5	(1 828)	(1 703)
Résultat net		37 357	39 933

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net de l'exercice		37 357	39 933
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		201	1 825
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		(348)	(21)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		37 210	41 737
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	3.4	10 817	(590)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		48 027	41 147
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.2	(6)	(10)
Acquisition d'immobilisation financières	3.3	(5 963)	11 150
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(5 969)	11 140
Dividendes versés aux actionnaires	3.10	(10 538)	(38 867)
Diminution des prêts et cautionnements accordés	3.3	6 492	-
Augmentation des prêts accordés	3.3	(8 000)	-
Variation du financement intragroupe ⁽¹⁾	3.4	70 799	(38 270)
Rachat d'actions propres	1.1 & 3.3	(39 589)	303
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES		19 164	(76 834)
VARIATION DE TRESORERIE		61 222	(24 547)
Trésorerie nette à l'ouverture ⁽²⁾	3.8	126 082	150 629
Trésorerie nette à la clôture ⁽²⁾	3.8	187 305	126 082

Au bilan :	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Disponibilités	3.8	290 464	130 180
Emprunts et dettes financières	3.8	(103 159)	(4 098)
Trésorerie nette à la clôture	3.8	187 305	126 082

(1) A compter de l'exercice clos le 31/12/24, la variation de BFR liée à l'activité est présentée dans les flux nets de trésorerie liés à l'activité alors que la variation du financement intragroupe (comptes-courants du cash pool) est présentée dans les opérations financières. Le tableau de flux de trésorerie de l'exercice précédent a été retraité afin de présenter des données comparables.

(2) Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie de 128 192 milliers d'euros incluait les actions propres pour un montant de 2 109 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, les actions propres de 41 699 milliers d'euros sont désormais comptabilisées au sein du poste « Immobilisations financières » en lien avec les objectifs de détention de celles-ci.

D. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

1. Faits marquants de l'exercice
 - 1.1 Rachat d'un bloc hors marché de 5% d'actions propres
 - 1.2 Rachat des minoritaires OK JOB
2. Principes et méthodes comptables
 - 2.1 Application des conventions comptables
 - 2.2 Immobilisations incorporelles
 - 2.3 Immobilisations corporelles
 - 2.4 Immobilisations financières
 - 2.5 Créances
 - 2.6 Valeurs mobilières de placement
 - 2.7 Provisions pour risques et charges
 - 2.8 Ecart de conversion
 - 2.9 Intégration fiscale
3. Bilan
 - 3.1 Immobilisations incorporelles
 - 3.2 Immobilisations corporelles
 - 3.3 Immobilisations financières
 - 3.4 Besoin en fonds de roulement
 - 3.5 Clients et comptes rattachés
 - 3.6 Autres créances
 - 3.7 Etat des échéances des créances et des dettes
 - 3.8 Position de trésorerie nette
- 3.9 Ecart de conversion - actif
- 3.10 Capitaux propres
 - 3.10.1 Composition du capital
 - 3.10.2 Tableau de variation des capitaux propres
- 3.11 Provisions pour risques et charges
- 3.12 Emprunts et dettes financières
- 3.13 Fournisseurs et comptes rattachés
- 3.14 Dettes fiscales et sociales
- 3.15 Comptes-courants groupe et associés
- 3.16 Ecart de conversion - passif
4. Notes sur le compte de résultat
 - 4.1 Chiffre d'affaires
 - 4.2 Autres charges externes
 - 4.3 Résultat financier
 - 4.4 Résultat exceptionnel
 - 4.5 Situation fiscale
5. Autres notes
 - 5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées
 - 5.2 Effectif et rémunérations des dirigeants
 - 5.3 Engagements hors bilan
 - 5.4 Evènements post-clôture
 - 5.5 Consolidation
 - 5.6 Tableau des filiales et participations

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Rachat d'un bloc hors marché de 5% d'actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société Groupe Crit a procédé le 25 janvier 2024 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 562 500 de ses propres actions (soit 5% de son capital social) détenues par la société EXIMIUM au prix de 70 euros par action soit un montant total de 39,4 M€.

Au 31 décembre 2024, la société Groupe Crit détenait 711 883 actions propres (soit 6,3% de son capital social).

Cette transaction, autorisée par le Conseil d'Administration, a été entièrement financée par Groupe CRIT.

Les actions acquises sont destinées à être conservées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou à être attribuées dans le cadre de la couverture de plans d'actionnariat salarié, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2023 dans sa 13^{ème} résolution.

1.2. Rachat des minoritaires OK JOB

Selon l'avenant à la convention d'actionnaires signé le 28 juin 2023, le groupe a procédé au rachat du solde des actions (20%) d'OK Job le 31 mars 2024 pour 5 963 K€ (note 3.3) qui est comptabilisé en titres de participations.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Groupe Crit sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

2.1 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition, des licences et des fonds de commerce.

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds commerciaux n'avaient pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Toutefois, une dépréciation serait constituée si leur valeur d'utilité s'avérait inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds commerciaux correspondent essentiellement aux malis de fusion créés à la suite de la TUP de la société EURISTT. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	40	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

L : Linéaire

D : Dégressif

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation, et de créances rattachées à des participations.

La valeur brute des titres est constituée de leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés à l'acquisition des titres, frais de refinancement sont comptabilisés en charges.

La valeur d'inventaire est généralement appréciée d'après la valeur d'utilité retenue comme étant la valeur d'entreprise nette de l'endettement.

La valeur d'entreprise est déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation et notamment par la méthode des multiples de l'EBITDA.

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste « Créances rattachées à des participations » correspond aux prêts octroyés à des entités dans lesquelles Groupe CRIT détient une participation et sont comptabilisés à leur valeur nominale. En lien avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée le cas échéant lorsque la valeur d'inventaire de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Les immobilisations financières comprennent également les actions propres qui figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Au 31 décembre 2024, la société Groupe Crit détient 711 883 actions propres (soit 6,3% de son capital social).

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dotation pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux règles comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

2.8 Ecart de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

2.9 Intégration fiscale

Le groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

3 Bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Fond commercial ⁽¹⁾	19 064			19 064
Licences et logiciels informatiques	1 637			1 637
Droits audiovisuels	777			777
Valeur brute	21 478			21 478
Amort. Licences et logiciels informatiques	1 610	9		1 619
Amort. Droits audiovisuels	777			777
Provision sur fond commercial	25			25
Amortissements et Provisions	2 413	9		2 422
Valeur nette	19 066	(9)		19 057

(1) Le fond commercial correspond pour un montant de 19 039 milliers d'euros à un mali de fusion créée à la suite de la TUP de la société Euristt en 2010 (activité de Travail Temporaire en France). Un test de valeur est réalisé chaque année.

3.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Installations générales	634			634
Matériel de bureau et mobilier	780	6		786
Terrains	97			97
Installations techniques	4			4
Valeur brute	1 514	6		1 520
Amort. Installations générales	469	44		514
Amort. Matériel de bureau et mobilier	658	53		710
Amort. Installations techniques	4			4
Amortissements	1 131	97		1 228
Valeur nette	383	(91)		292

3.3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2023	Augmentation ⁽³⁾	Diminution ⁽³⁾	31.12.2024	Variation
Titres de participation ⁽¹⁾	157 864	5 963		163 827	5 963
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	49 291	8 000	6 490	50 801	1 510
Actions propres ⁽³⁾	2 109	39 589		41 699	39 589
Dépôts et cautionnements	65		2	63	-2
Valeur brute	209 329	53 552	6 492	256 389	47 060
Dépréciation titres de participation	2 376	63		2 439	63
Provisions pour dépréciation	2 376	63		2 439	63
Valeur nette	206 954	53 489	6 492	253 950	46 997

(1) Les titres de participation et leurs dépréciations sont présentés en détail dans le tableau des filiales et participations (note 5.6).

(2) La variation du poste « créances rattachées à des participations » est ventilée par filiales ci-dessous :

Filiales concernées	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Ecart conversion	31.12.2024
Prêt à CRIT Corp	49 291		9 176	(2 686)	42 801
Prêt à Maser		4 500			4 500
Prêt à Sky Handling Partner		3 500			3 500
Total	49 291	8 000	9 176	(2 686)	50 801

(3) La valeur de marché des actions propres est de 43 567 K€

En milliers d'euros	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Actions propres	41 699	43 567	2 109	11 473

3.4 Besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Clients et comptes rattachés	2 132	2 954	822
Autres créances hors comptes-courants cash pooling	14 727	20 435	5 709
Ecart de conversion - actif	1	348	347
Dettes fournisseurs	(2 117)	(2 703)	(586)
Autres dettes hors comptes-courants cash pooling	(18 196)	(17 527)	669
Dettes fiscales et sociales	(1 209)	(1 069)	139
Ecart de conversion - passif	(4 408)	(691)	3 717
Besoin en fonds de roulement net du financement intragroupe	(9 071)	1 747	10 817
Comptes-courants de cash pooling actif	74 818	79 829	5 010
Comptes-courants de cash pooling passif	(214 765)	(148 976)	65 789
Variation financement intragroupe	(139 946)	(69 147)	70 799
Besoin en fonds de roulement	(149 017)	(67 400)	81 617

Au tableau de financement, la variation de BFR liée à l'activité est présentée dans les flux nets de trésorerie liés à l'activité alors que la variation du financement intragroupe (comptes-courants du cash pool) est présentée dans les opérations financières.

3.5 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Clients et comptes rattachés	2 132	2 954	(822)
Dépréciation créances clients	(200)	(200)	
Total	1 932	2 754	(822)

3.6 Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation ⁽²⁾
Comptes-courants groupe et associés ^{(1) (2)}	74 818	79 829	(5 011)
Avance Preneur et autres comptes courants	10 734	17 164	(6 430)
Comptes-courants Intégration fiscale	698	563	135
Impôt sur les bénéfices / Acompte d'IS	1 989	1 250	738
Autres	1 081	998	83
Charges constatées d'avance	23	202	(178)
TVA	202	259	(57)
Total	89 545	100 264	(10 719)

(1) Voir Note 5.1.

(2) Remboursement des comptes courants des filiales OK Job et SHP Ireland pour (6 430) K€ et variation des comptes courants cash pooling actif pour (4 876) K€ soit (11 306) K€

3.7 Etat des échéances des créances et des dettes

Les dettes sont toutes exigibles à moins d'un an. L'échéancier des créances de l'actif circulant est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Montant brut fin exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Actif immobilisé	50 864	12 219	38 645
Actif circulant			
Créances clients ordinaires	2 132	2 132	
Compte courant groupe	86 250	86 250	
Etat, TVA & Impôt société	2 279	2 279	
Autres créances	993	993	
Charges constatées d'avance	23	23	
Total	142 540	103 896	38 645

3.8 Position de trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Cash pooling position active	142 864	74 105	68 759
Disponibilités comptes à terme	138 523	51 131	87 392
Disponibilités autres	9 077	4 944	4 133
Total disponibilités actif	290 464	130 180	160 284
Cash pooling position passive	(103 159)	(4 098)	(99 061)
Total disponibilités passif	(103 159)	(4 098)	(99 061)
Position nette de trésorerie (1)	187 305	126 082	61 222
Comptes-courants de cash pooling actif	74 818	79 829	5 010
Comptes-courants de cash pooling passif	(214 765)	(148 976)	65 789
Financement intragroupe (2)	(139 946)	(69 147)	70 799
Dettes financières nettes (1+2)	47 358	56 935	132 022

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Disponibilités à l'actif du bilan soit en Emprunts et dettes financières au passif.

3.9 Ecart de conversion - actif

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
CAT SOCIETE GENERALE / LCL		337	(337)
CRIT TUNISIE/CRIT RH	1	11	(10)
Total	1	348	(347)

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Composition du capital

Le capital s'élève au 4 050 000€. Il est composé de 11 250 000 actions d'une valeur nominal de 0,36€. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2024 est de 10 538 117. La société n'a pas de plan de stock-options, ni d'attribution d'actions gratuites.

3.10.2 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2023	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	31.12.2024
Capital	4 050			4 050
Réserve légale	405			405
Autres réserves	239 641	28 683		268 324
Report à nouveau	508	712		1 220
Résultat de l'exercice	39 933	(39 933)	37 357	37 357
Dividendes payés		10 538		
Total Capitaux propres	284 537		37 357	311 356

3.11 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
• Provision situation nette négative filiales		31		31
• Provision écart de change	348	1	348	1
Total provision pour risques	348	32	348	32
Total provision actif circulant				
Total provisions risques et charges	348	32	348	32

3.12 Emprunts et dettes financières

Les emprunts court terme correspondent à la position passive du cash pooling (cf. note 3.9).

Par ailleurs, Groupe CRIT dispose de 44 millions d'euros de lignes de découverts souscrites auprès des banques de son pool. Au 31 décembre 2024 aucun tirage n'est effectué sur les lignes de découvert.

3.13 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	1 491	2 061	(571)
Fournisseurs factures non parvenues	626	642	(15)
Total	2 117	2 703	(586)

3.14 Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Personnel	609	389	220
Organismes sociaux	312	238	74
TVA	258	389	(131)
Autres charges fiscales	30	53	(23)
Total	1 209	1 069	139

Dont charges à payer de 850 K€ en 2024 contre 583 K€ en 2023.

3.15 Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Comptes courants de cash pooling	214 765	148 976	65 789
Comptes courants intégration fiscale	3 141	2 430	710
Autres comptes courants groupe	15 056	15 095	(40)
Total	232 961	166 501	66 460

3.16 Ecart de conversion - passif

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
CRIT CORP	3 049	363	2 686
OK JOB		328	(328)
CAT\$	1 358		1 358
CRIT TUNISIE/CRIT RH	1		1
Total	4 408	691	3 717

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation aux filiales de frais de gestion et de frais externes encourus pour leur compte.

4.2 Autres charges externes

L'augmentation des charges externes est principalement due à la hausse significative des frais d'honoraires encourus pour le compte de Crit SAS. Ces frais ont fait l'objet d'une refacturation.

4.3 Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes	31 103	34 916
Produits sur placements	5 887	2 730
Intérêts sur comptes-courants (net)	1 762	3 881
Gains et pertes de change	357	1 188
Provision nette perte de change	347	(327)
Dépréciation titres / comptes-courants	(63)	(1 366)
Autres	(71)	(51)
Total	39 322	40 970

4.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne présente aucune transaction de montant significatif.

4.5 Situation fiscale

GROUPE CRIT SA est la société tête du groupe d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La différence entre l'impôt dû par les sociétés intégrées et l'impôt groupe déterminé à partir du résultat d'ensemble aboutissant soit à une économie d'impôt soit à une charge d'impôt complémentaire est enregistrée chez GROUPE CRIT.

Après affectation des réintégrations et des déductions fiscales, la charge d'impôt totale s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2024		31.12.2023	
	Base 2024	Impôt dû / (économie)	Base 2023	Impôt dû / (économie)
• Résultat courant avant impôt	39 187	2 025	41 636	1 510
• Résultat exceptionnel	(2)		(1)	
- Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		(197)		193
- Impôt sur les bénéfices	(1 828)		(1 703)	
Total	37 357	1 828	39 932	1 703

5 Autres notes

5.1 Soldes et opérations avec les sociétés liées

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Comptes-courants ⁽¹⁾		86 250	97 556
Créances rattachées à des participations	3.3	50 801	49 291
Clients		1 826	2 679
Autres créances		557	387
Caution		55	55
PASSIF			
Comptes-courants ⁽¹⁾		232 924	166 464
Fournisseurs		1 429	1 175
PRODUITS			
Chiffre d'affaires		10 291	7 323
Dividendes	4.3	31 103	34 916
Intérêts		7 178	7 400
CHARGES			
Autres achats et charges externes		1 229	1 227
Intérêts et autres charges financières		5 416	3 519

(1) Ci-dessous détail des comptes-courants :

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
ACTIF			
Comptes-courants groupe et associés - Cash pool	74 818	79 829	(5 010)
Autres comptes courants	0	6 430	(6 430)
Avance preneur	10 734	10 734	0
Comptes-courants d'intégration fiscale	698	563	135
Total comptes-courants ACTIF	86 250	97 556	(11 306)
PASSIF			
Comptes-courants groupe et associés - Cash pool	214 765	148 976	65 789
Autres comptes courants	15 018	15 058	(40)
Avance preneur			
Comptes-courants d'intégration fiscale	3 141	2 430	710
Total comptes-courants PASSIF	232 924	166 464	66 460
POSITION NETTE			
Comptes-courants groupe et associés - Cash pool	(139 946)	(69 147)	(70 800)
Autres comptes courants	(15 018)	(8 628)	(6 390)
Avance preneur	10 734	10 734	0
Comptes-courants d'intégration fiscale	(2 443)	(1 867)	(576)
Position nette	(146 673)	(68 908)	(77 766)

5.2 Effectif et rémunération des mandataires sociaux

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 7 personnes.

Les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2024 par Groupe Crit (avantages en nature compris) aux principaux dirigeants - Présidente-Directrice Générale et Directrice Générale Déléguée - s'élèvent à 1 065 milliers d'euros contre 590 milliers d'euros au titre de 2023, y compris la prime exceptionnelle de 100 K€ attribuée au titre de l'exercice 2023 par le conseil d'administration du 24 avril 2024 (cf. Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel). Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé. De même, aucune attribution d'actions ou d'options n'est effectuée par le Groupe.

5.3 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Engagements reçus des découverts bancaires	3.13	44 000	44 000
Engagements donnés sur crédit-bail ⁽³⁾		17 269	22 188
Engagements donnés garanties financières ⁽¹⁾		7 418	6 238
Engagements donnés de locations immobilières		395	683
Engagements des locations véhicules		0	5
Provision indemnités de départ à la retraite ⁽²⁾		18	111

(1) Dont Cautions et garanties données par Groupe CRIT pour la SCI L'Arche de Saint-Ouen, Crit Corp et Peoplelink

(2) Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2024 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale
- Âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle
- Taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- Table de mortalité INSEE 2020-2022 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- Taux de revalorisation des salaires (2%)
- Taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe. (3,25% en 2024 contre 3,20% en 2023)

(3) dont 5 412 milliers d'EUR à moins d'un an et 11 856 milliers d'EUR de 1 an à 5 ans

5.4 Evènements post-clôture

Néant

5.5 Consolidation

La Société est la société mère du Groupe et la société consolidante de celui-ci.

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé à Paris 17^{ème}, 6 Rue Toulouse Lautrec.

5.6 Tableau des filiales et participations

	Capital (en milliers de devise)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (en milliers de devise)	Quote-part du capital détenue directement (en%)	En milliers d'euros								
				Valeur comptable des titres détenus (brute)	Dépréc. sur titres	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	
A - Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1% du capital de Groupe CRIT SA soit 40 500 euros												
<u>1 - Filiales Françaises</u>												
CRIT SAS	148 229 EUR	333 126 EUR	68,30	101 229		101 229				1 386 848	32 314	10 224
GROUPE EUROPE HANDLING	80 EUR	19 608 EUR	100,00	4 812		4 812				315 064	7 701	5 000
MASER	154 EUR	3 884 EUR	99,94	2 430		2 430	4 500			57 111	366	500
CRIT INTERIM	1 530 EUR	49 687 EUR	99,10	895		895				4 583	8 075	6 937
PEOPULSE	100 EUR	3 803 EUR	100,00	1 020		1 020				7 444	1 363	1 000
CRIT IMMOBILIER	152 EUR	-148 EUR	95,00	NS						0	(9)	
LES COMPAGNONS	46 EUR	53 462 EUR	95,00	43		43				90 721	4 015	1 900
R.H.F.	261 EUR	-110 EUR	99,99	3 207	(2 439)	768				1 763	45	
HUMKYZ	197 EUR	110 EUR	99,50	30		30				1 945	34	
<u>2 - Filiales Etrangères</u>												
CRIT CARTERA	6 600 EUR	4 237 EUR	100,00	14 358		14 358				3 174	2 310	2 000
CRIT CORP	100 USD	60 374 USD	100,00	7 000		7 000	42 801			0	(807)	
SKY HANDLING PARTNER	1 220 EUR	3 891 EUR	100,00	1 037		1 037	3 500			27 357	(510)	
CRIT MAROC	1500 MAD	56 028 MAD	98,67	137		137				37 304	1 288	459
PROPARTNER	77 EUR	763 EUR	100,00	80		80				2 498	(201)	
OK JOB	1000 CHF	4 621 CHF	100,00	27 067		27 067				120 638	1 866	
B - Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros												
<u>1 - Filiales Françaises</u>												
E.C.M.	31 EUR	5 360 EUR	99,00	30		30				27 028	326	
SCI RIGAUT PREMILHAT	15 EUR	118 EUR	90,00	12		12				14	9	
SCI L'Arche de Saint-Ouen	10 EUR	-42 717 EUR	99,00	10		10		17 269		2 183	(6 049)	
AB INTERIM	23 EUR	10 166 EUR	95,00	NS		NS				13 621	875	1 900
PRESTINTER	8 EUR	516 EUR	95,00	141		141				5 991	25	
SCI MARCHE A MEAUX	2 EUR	216 EUR	99,00	107		107				11	14	
SCI ALLEES MARINES	2 EUR	189 EUR	99,00	76		76				0	3	
OTESSA	30 EUR	781 EUR	99,00	72		72				23 370	1 164	743
<u>2 - Filiales Etrangères</u>												
C-SERVICES (Maroc)	100 MAD	4 791 MAD	90,00	9		9				1 260	66	251
CRIT RH (Tunisie)	36 TND	186 TND	95,00	19		19				4 250	46	47
CRIT TUNISIE	10 TND	3 659 TND	95,00	5		5				5 711	338	142
TOTAL :				163 827	(2 439)	161 388	50 801	17 269	2 139 891	54 668		31 103

(1) Les informations en devises ont été converties en EUR à partir des cours moyens annuels